

1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MARDI 26 MAI 2026

N° 45-2026

**Objet : Remboursement de frais de déplacement des conseillers communautaires**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-13 et D. 5211-5,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que, lorsque les membres du Conseil communautaire engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions du conseil, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs prévus à l'article L. 5211-49-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la commission consultative prévue à l'article L. 1413-1 du même Code et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent la Communauté de communes, ces frais sont remboursés par l'organisme qui organise la réunion lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent,

Considérant qu'il convient de prévoir les modalités de remboursement des frais de déplacement engagés en dehors du territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie pour les élus ne percevant pas d'indemnités de fonction, et uniquement lorsque ces déplacements sont liés à l'exercice du mandat de conseiller communautaire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> :** Autorise le remboursement des frais de déplacement engagés par les conseillers communautaires ne percevant pas d'indemnités de fonction, lorsque ces déplacements sont effectués en dehors du territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et dans le cadre exclusif de leur mandat de conseiller communautaire, sur présentation des pièces justificatives et dans la limite des barèmes réglementaires en vigueur.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie à signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée à la majorité.**

25 voix POUR.

2 voix CONTRE : Mme VALENTE Sabrina et M. COLLON Stéphane.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 27 mai 2026.

Le Président,  
Jonathan WOESY



1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures et trente-et-une minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt mai s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Étaient présents :

Mesdames FRANCOUAL Anne, GUESMI Samia, LABRUYERE Oriana, LACOSTE Bernadette, MORGADO Corinne, SANTIN Audrey, TONNOIR Véronique, TRÂN Vanessa, VALENTE Sabrina, VIDAL Mélanie et Messieurs COLLON Stéphane, COULOUMY Christophe, GIRAUD Frédéric, GRANNONIO Yves, IZARD Stéphane, LADJICI Gamal, LAROUSSE Jonas, MARTIN Eric, MORIN Yannick, PRUVOT Thierry, SOARES Marc, TREDANIEL Clément, VANACKER Morgann, WOFSY Jonathan.

### Étaient représentés :

Madame RIBREAU-STABILE Sophie pouvoir à Monsieur COULOUMY Christophe  
Monsieur BOUSQUET Philippe pouvoir à Madame SANTIN Audrey.  
Monsieur DOUKALI Abdelaziz pouvoir à Monsieur TREDANIEL Clément.

### Étaient absents excusés :

Mesdames DIACONU Marina et INGLEZAKIS Manon.  
Monsieur DARMON Charles.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24**

Membres excusés et représentés : **3**

Membres absents non représentés : **3**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026.